

VIOLENCES SEXUELLES SUR LES ENFANTS: COMMENT ASSURER LA PRÉVENTION?



Education sexuelle. Parler de sexualité aux enfants ; du développement sexuel, des changements en grandissant ; oser nommer des organes sexuels, indiquant ainsi que ce n'est pas un sujet tabou



Surveiller les enfants. Les auteur.e.s des violence sexuelles sont dans la majorité des cas, des proches, et dans un cas sur 2 ou 3, des mineur.e.s.



Communiquer avec les enfants sur divers sujets importants, graves, inconfortables, leur montrant que tout sujet peut être abordé.



Transmettre l'importance de relations saines et égalitaires, respectueuses et consenties.



Parler d'abord des diverses formes de violence : physiques, psychologiques, émotionnelles, verbales, sexuelles, des cyberviolences. Aborder les conséquences importantes. Rappeler qu'elles sont illégales dans le Children's Act et le Code Pénal. Dire aux enfants que même s'ils.elles sont/ont été victimes d'une des formes de violence, qu'il est possible d'en parler et de chercher de l'aide.



Puis aborder les violences sexuelles, diverses formes, **avec ou sans contact corporel**.



Evoquer les secrets : aborder les bons secrets (ex : surprise pour un.e proche qui procure de la joie) et les mauvais secrets (générant de la peur, honte, rendant mal à l'aise).



Poser des interdits : de l'inceste; la frontière entre les corps ; importance du respect de l'intimité, de la pudeur.



Prendre le temps d'observer et d'écouter les enfants. **Attitudes, comportements, paroles**.



Communiquer les 4 axes d'intervention pour mieux protéger les enfants victimes, **soit après les avoir écouté.e.s et cru.e.s, enclencher un suivi médical, social, psychologique et légal**.



Communiquer les coordonnées des **instances de protection nationales**.